

DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS DE L'ENS DE LYON POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE UNIVERSITE DE LYON

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

PROCLAME

Conformément aux opérations de désignation en date du 15 mars 2019, sont désignés en qualité de grands électeurs de l'ENS de Lyon pour l'élection des membres du conseil d'administration de l'Université de Lyon :

- Pour la catégorie 4 :
 - o Au titre des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés (catégorie 4 A – 2 sièges)

Présent : M. Pierre Borgnat. M. Pierre Borgnat était titulaire de la procuration de M. Jan Traas et de M. Romain Descendre.

M. Pierre Borgnat s'est porté candidat.

Sa désignation a été approuvée à l'unanimité des représentants de la catégorie (3 votes favorables sur 3 votants).

Il a été procédé à un tirage au sort pour le second siège : M. Romain Descendre a ainsi été désigné.

- o Au titre des représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés (catégorie 4 B – 2 sièges)

Présents : M. Nicolas Garnier et M. Igor Moullier. M. Nicolas Garnier était titulaire de la procuration de M. Gilles Rautureau.

M. Igor Moullier s'est porté candidat et M. Nicolas Garnier a rapporté la candidature de M. Gilles Rautureau.

La désignation de M. Igor Moullier et de M. Gilles Rautureau a été approuvée à l'unanimité des représentants de la catégorie (3 votes favorables sur 3 votants).

- Pour la catégorie 5 : représentants les personnels BIATSS (2 sièges)

Présent : M. Benoît Capitaine. M. Benoît Capitaine était titulaire de la procuration de Mme Camille Borne.

Aucun candidat ne s'est déclaré. Il a été procédé à un tirage au sort : ainsi ont été désignés Mme Camille Borne et M. Benoît Capitaine.

- Pour la catégorie 6 : représentant les usagers, élève ou étudiant (1 siège)

Présents : M. Rémi Cerda et Mme Aurore Flamion.

M. Rémi Cerda s'est porté candidat.

Sa désignation a été approuvée à l'unanimité des représentants de la catégorie (2 votes favorables sur 2 votants).

Fait à Lyon, le 15 mars 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

